



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 26 mai 2025, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 603-2025 décrétant une dépense de 611 000 \$ et un emprunt de 536 900 \$ pour des travaux de remplacement du groupe électrogène au garage municipal et agrandissement du stationnement de la caserne incendie**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 23 septembre 2025.

Le règlement est actuellement disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 septembre 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, M. A., OMA